

# Sécurité à vélo, le saviez-vous ?

Le nombre d'adeptes du vélo ne cesse de croître, notamment dans les grandes villes. Le vélo est devenu un mode de transport incontournable. Cependant faire du vélo présente des risques, que l'on peut limiter en respectant certaines règles de sécurité. Passage en revue des bons réflexes à adopter.



Faire du vélo en ville est une activité pas plus dangereuse qu'une autre, à condition de respecter certaines règles.

## Vive le vélo en ville !

Économique, rapide, non polluant, sain, silencieux, le vélo est le mode de déplacement urbain idéal. Pourtant, certains n'osent pas se lancer. Parmi les raisons évoquées : le vol (il suffit d'un bon antivol et d'un peu de bon sens) et la peur de l'accident.

**À vélo tout comme en voiture, le Code de la route s'applique.** Chaque infraction est passible d'une amende. Vous devez donc circuler sur la voie la plus à droite et/ou sur les pistes cyclables lorsqu'elles sont obligatoires.

Au feu rouge ou à un stop, vous devez vous arrêter impérativement ; sauf si un panneau ou un feu spécifique (voir ci-dessous) vous autorise à franchir le feu rouge pour continuer tout droit ou tourner à droite.

## Signalisation vélo : connaissez-vous les panneaux ?

**Quelques panneaux du Code de la route sont à connaître avant d'enfourcher votre vélo :**

- un panneau carré bleu est informatif et n'indique pas une obligation ;
- un panneau rond, lui, indique une obligation ;
- un panneau rond rouge, une interdiction ;
- un triangle rouge signale un danger ;
- un panneau carré vert indique un itinéraire cyclable.

En image, ça sera plus clair !

## Les panneaux de signalisation à vélo à connaître



Accès interdit aux cycles



Débouché de cyclistes venant de gauche ou de droite



Panneau de catégorie cycle (le panneau au-dessus concerne les cycles)



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles (début et fin)



Piste ou bande obligatoires pour les cycles (début et fin)



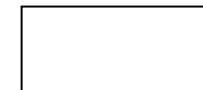
Signalisation d'une voie verte : réservée aux piétons et véhicules non motorisés (début et fin)



Sens unique autorisé aux cyclistes dans les deux sens



Panneaux et feux clignotants d'autorisation pour un cycliste quand le feu est au jaune fixe ou au rouge de s'engager (de tourner à droite ou de continuer tout droit) tout en cédant le passage.



# Êtes-vous au point sur les règles de circulation à vélo ?

**Circuler à vélo n'est pas toujours évident et peut vous faire hésiter à choisir le vélo pour vos déplacements.**

Pourtant, les risques d'accidents peuvent être diminués dès lors que quelques règles de bonne conduite sont respectées :

- suivre le Code de la route et respecter la signalisation (voir paragraphe ci-dessus) ;
- céder la priorité aux piétons qui traversent ou s'apprêtent à traverser la chaussée ;
- emprunter les pistes et bandes cyclables ;
- éviter de vous positionner dans les angles morts des autres véhicules ;
- ne vous arrêter jamais sous les rétroviseurs d'un camion ;
- ne chercher pas à dépasser un véhicule encombrant qui manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche ;
- ne jamais se positionner, à une intersection, le long des camions et bus - en dehors du champ de vision du conducteur - . Faites-vous voir ;
- laisser une distance suffisamment grande entre vous et les autres véhicules, notamment en cas de pluie ;
- ne pas raser les véhicules en stationnement, une portière peut s'ouvrir inopinément ;
- être bien visible en vérifiant vos feux avant et arrière, en portant un gilet jaune si besoin - obligatoire hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise - ;
- ne pas transporter de passager, sauf sur un siège fixé au vélo. Si le passager a moins de 5 ans, ce siège doit être muni de repose-pieds et de courroies d'attache ;
- ne pas rouler avec des oreillettes pour écouter de la musique ou téléphoner avec votre smartphone sous peine d'une amende de 135 euros.

## Vélo, avez-vous le bon équipement ?

À vélo, il est important d'être vu - vêtements clairs, équipements réfléchissants... -, mais aussi d'être protégé. Le gilet réfléchissant reste la meilleure option vestimentaire pour être visible de loin et la nuit.

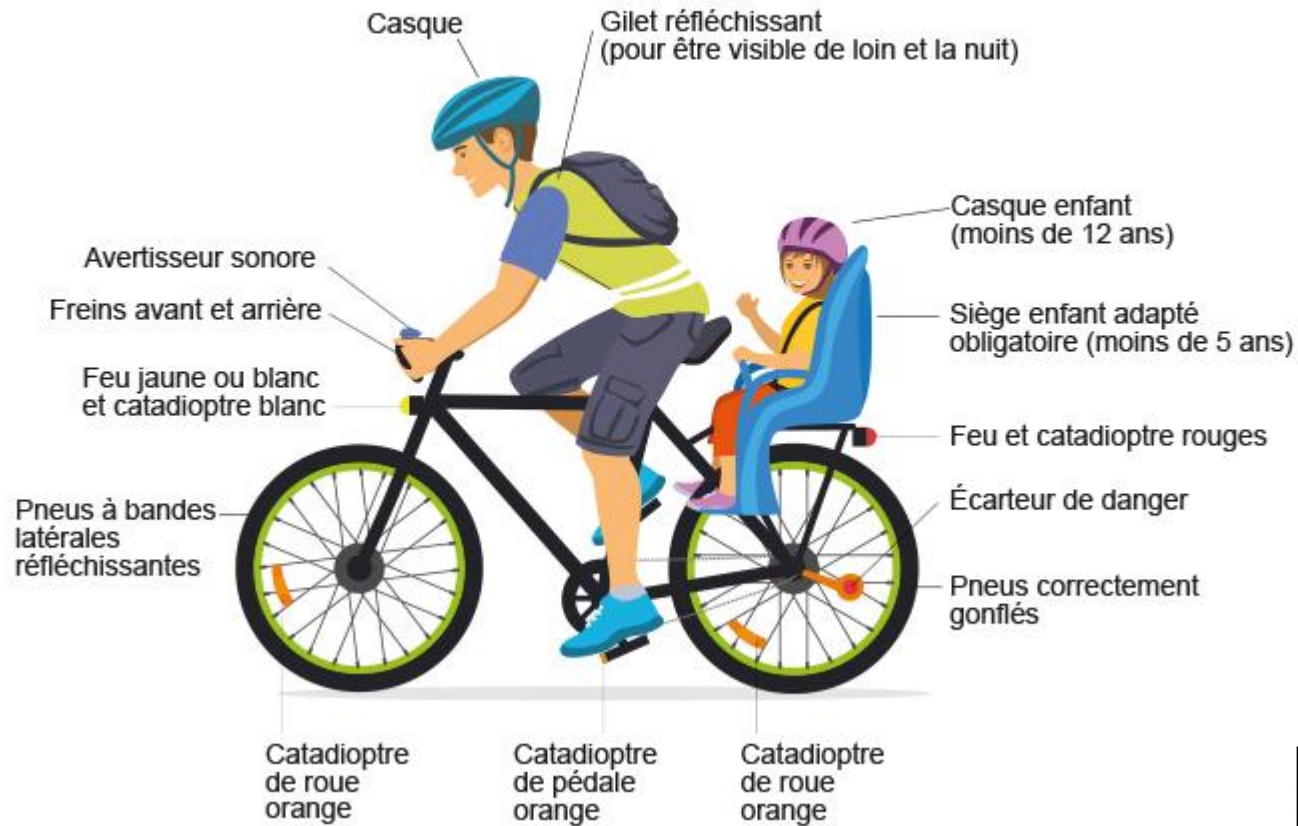
Par ailleurs, prenez garde aux manteaux longs et aux écharpes qui peuvent se prendre dans les rayons.

Pour la protection des pieds, évitez les tongs et les sandales. Tâchez de porter des gants qui protégeront vos mains en cas de froid l'hiver et en cas de chute en toute saison.

Vous pouvez également ajouter un **écarteur de danger** afin de vous prémunir des véhicules ayant tendance à doubler les cyclistes de trop près. Enfin, **le casque**, bien qu'il soit un équipement uniquement conseillé, est à adopter pour **un maximum de sécurité**.

Avant de vous lancer sur le macadam, quelques contrôles s'imposent. Vérifiez ou faites vérifier l'**équipement de votre vélo** (freins, pneus, sonnette, éclairage, transmission...). Les magasins de sports, les boutiques de cycles ou des stations de réparation vous proposent ce service.

## Vélo, les équipements de sécurité



### Le saviez-vous ?

**Les enfants de moins de 8 ans à vélo sont autorisés à circuler sur les trottoirs. Au-delà, ils doivent emprunter les bandes ou pistes cyclables, ou bien circuler sur la chaussée.**

En conclusion, n'hésitez pas, quand c'est possible, à laisser la voiture au garage et à rejoindre la grande famille des cyclistes. N'oubliez pas que le vélo est l'alternative la plus propre... et la plus sportive pour vos déplacements !